

PARKINGS ET STATIONNEMENT

À Mantes-la-Jolie, les possibilités de stationner sont nombreuses. Il existe plus de 5 000 places de parkings, en surface ou souterrain.

Le stationnement en surface



Cliquez pour zoomer

Il est divisé en deux ensembles :

ZONE ROUGE - CENTRE-VILLE

Stationnement payant de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30, du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Les **professionnels de santé** disposeront de **2 heures de stationnement gratuit** par jour en zone : **rouge**.

Zone Rouge	2022-2025
15 minutes	Gratuit
30 minutes	Gratuit
45 minutes	0.50 €
1 heure	1.00 €
1 h 30	2.50 €
2 h	4.00 €
2 h 30	12.00 €
3 h	35.00 €

ZONE BLEUE – AUTOUR DU CENTRE-VILLE

Stationnement payant de 9h à 12h30 et de 14h à 19h, du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Zone Bleue	2022-2025
15 minutes	0.75 €
30 minutes	1.00 €
1 heure	1.50 €
2 h	2.50 €
3 h	3.50 €
4 h	5.50 €
5h	8.00 €
6h	12.00 €
6h 15	35.00 €

Les **professionnels de santé** peuvent stationner **gratuitement** par jour en zone : **bleue**.

De plus, le stationnement sur voirie sera totalement gratuit **6 jours** dans l'année :

- > 1 journée pour les soldes d'été;
- > 1 journée pour les soldes d'hiver;
- > 1 journée pour la Foire aux oignons ;
- > 1 journée pour les fêtes de fin d'année ;
- > 1 journée pour la fête des mères ;
- > 1 journée pour la fête des pères.

Un minimum de perception de **0,50 €** est en vigueur depuis le **1^{er} janvier 2022**.

Pour tout renseignement sur le stationnement en surface, veuillez contacter la **Maison du Stationnement**.

Elle est située au **13 bis, Place Marché au Blé** et est ouverte du **mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30**.

Le stationnement en surface pour les personnes à mobilité réduite

L'OFFRE DE STATIONNEMENT À MANTES-LA-JOLIE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : 171 PMR

[Télécharger le plan en cliquant > ICI <](#)



Les parkings

Selon l'abonnement souscrit avec la société **Indigo**, vous pouvez stationner dans les parkings "

Indigo (<https://www.indigoneo.fr/fr/parkings/25216/parking-psr-gare>)

", de l'

Hôtel de ville (<https://www.interparking.fr/en/find-parking/HoteldeVille/>)

, de

Coeur de Mantes (<https://www.interparking.fr/en/find-parking/CoeurdeMantes/>)

, du

Normandie (<https://www.interparking.fr/en/find-parking/ParkingNormandie/>)

, du

Vieux Pilon (<https://www.interparking.fr/en/find-parking/parkingVieuxPilon/>)

, de la

Gare (<https://www.indigoneo.fr/fr/parkings/25216/parking-psr-gare>)

, ou bien celui de **Bretonneau** situé sous le **Centre Commercial Mantes 2**.

Afin de contribuer à la dynamisation du centre de **Mantes-la-Jolie**, de nombreuses offres promotionnelles sont mises en place et vous permettent de bénéficier de conditions de stationnement avantageuses dans **les parkings du Centre-ville (Hôtel de ville, Normandie et Vieux Pilon)** :

Pour rappel, le stationnement en surface (sur la voie publique), il devez vous rapprocher de la Maison du Stationnement située au 13 bis place du Marché au Blé. Du mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30.

Pour s'inscrire et déclarer son véhicule :

<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login> (<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login>)

Les parkings Indigo ne sont pas gérés par la Ville mais par la Communauté Urbaine GPSEO.

Stationner au cœur du **Val Fourré**, c'est désormais plus facile !

Sous le Centre Commercial Mantes 2, le Parking **Bretonneau** (Z1), ayant fait l'objet de travaux de rénovation pour un montant de 400 000 €, vous accueille **tous les jours de 9h à 20h**.



Parking Bretonneau. Rue du docteur Bretonneau. Ouvert tous les jours de 9h à 20h

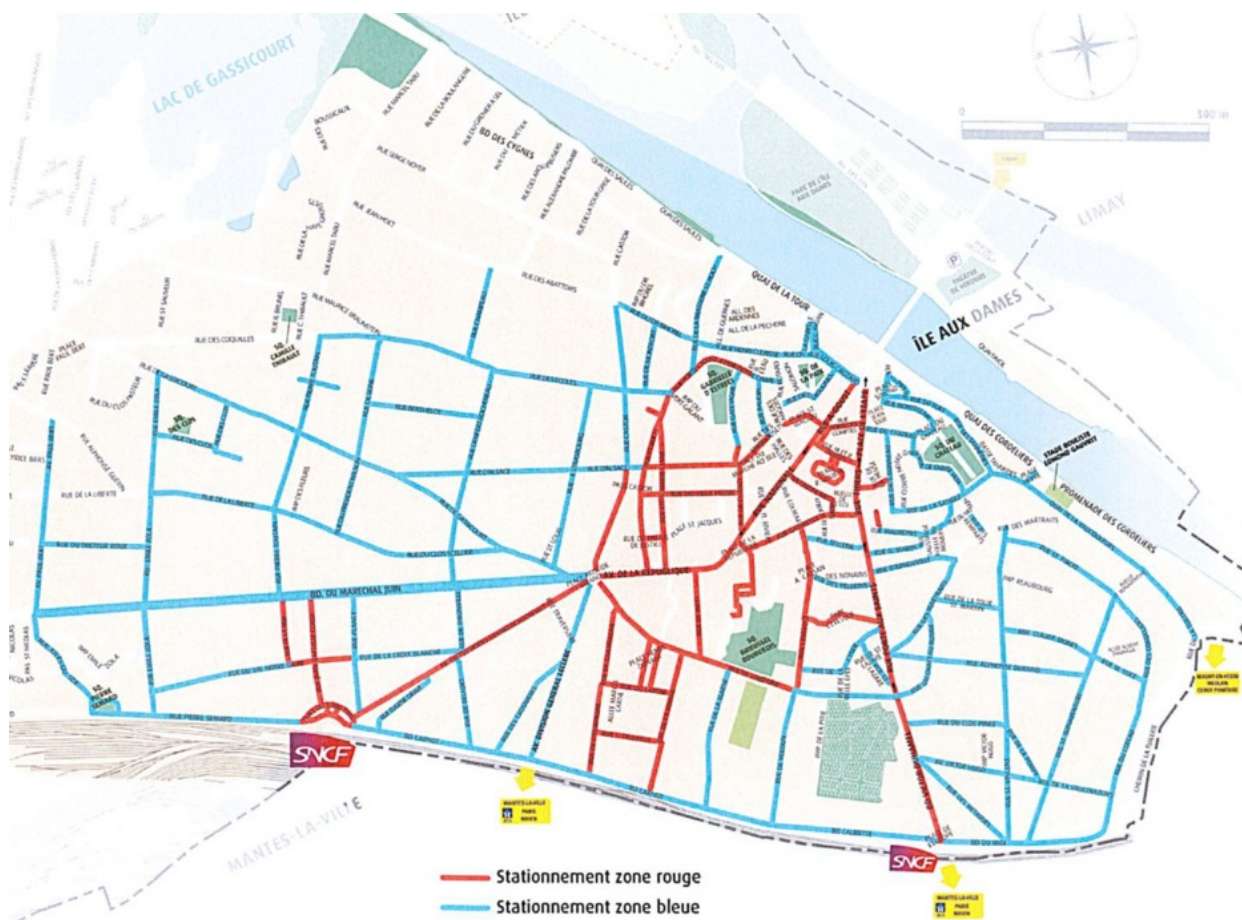
Le mercredi et samedi = 2h de stationnement gratuits

MANTES-LA-JOLIE		PARCS				
		Brieussel	Cœur de Mantes Marché Normandie	Vieux Piloni	Gare de Mantes- la-Jolie Nord	Gare de MLJ N. Dépose-minute
Période payante	jours	7j/7	7j/7	7j/7	7j/7	7j/7
	heures	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24	24h/24
Périodes gratuites	jours fériés	-	-	-	-	-
	août	-	-	-	-	-
	heures	12h30-14h	12h30-14h	-	-	-
TARIFS HORAIRES (€ TTC)						
Temps gratuit		30 min, puis	30 min, puis	-	30 min, puis	30 min, puis
	00h15	0,40 €	0,40 €	-	0,40 €	0,40 €
	00h30	0,70 €	0,70 €	-	0,70 €	0,70 €
	00h45	1,10 €	1,10 €	-	1,10 €	1,10 €
	01h00	1,40 €	1,40 €	-	1,40 €	1,40 €
	01h15	1,80 €	1,80 €	-	1,80 €	1,80 €
	01h30	2,10 €	2,10 €	-	2,10 €	2,10 €
	01h45	2,50 €	2,50 €	-	2,50 €	2,50 €
	02h00	2,80 €	2,80 €	-	2,80 €	2,80 €
	02h15	3,00 €	3,00 €	-	3,20 €	5,60 €
	02h30	3,20 €	3,20 €	-	3,50 €	8,40 €
	02h45	3,40 €	3,40 €	-	3,90 €	11,20 €
	03h00	3,50 €	3,50 €	-	4,20 €	14,00 €
	03h15	3,70 €	3,70 €	-	4,60 €	16,80 €
	03h30	3,90 €	3,90 €	-	4,90 €	19,60 €
	03h45	4,10 €	4,10 €	-	5,30 €	22,40 €
	04h00	4,20 €	4,20 €	-	5,60 €	25,20 €
	04h15	4,40 €	4,40 €	-	6,00 €	28,00 €
	04h30	4,60 €	4,60 €	-	6,30 €	30,80 €
	04h45	4,80 €	4,80 €	-	6,70 €	33,60 €
	05h00	4,90 €	4,90 €	-	7,00 €	35,00 €
	05h15	5,10 €	5,10 €	-	7,00 €	35,00 €
	05h30	5,30 €	5,30 €	-	7,00 €	35,00 €
	05h45	5,50 €	5,50 €	-	7,00 €	35,00 €
	06h00	5,60 €	5,60 €	-	7,00 €	35,00 €
	06h15	5,80 €	5,80 €	-	7,00 €	35,00 €
	06h30	6,00 €	6,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	06h45	6,20 €	6,20 €	-	7,00 €	35,00 €
	07h00	6,30 €	6,30 €	-	7,00 €	35,00 €
	07h15	6,50 €	6,50 €	-	7,00 €	35,00 €
	07h30	6,70 €	6,70 €	-	7,00 €	35,00 €
	07h45	6,90 €	6,90 €	-	7,00 €	35,00 €
	08h00	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	08h15	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	08h30	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	08h45	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	09h00	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	09h15	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	09h30	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	09h45	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	10h00	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	10h15	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	10h30	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	10h45	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	11h00	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	11h15	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	11h30	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	11h45	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	12h00	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	12h15-24h00	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €
	ticket perdu	7,00 €	7,00 €	-	7,00 €	35,00 €

PARCS DE STATIONNEMENT
- TARIFS au 1^{er} octobre 2024 -

FORFAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)						
Tout public 24h/24	semaine	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €	-
	mois	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	-
	trimestre	196,00 €	196,00 €	196,00 €	196,00 €	-
	année PAM	770,00 €	770,00 €	770,00 €	770,00 €	-
	année	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €	-
Navigo 24h/24 Gamme réservée aux titulaires d'un forfait Navigo valide.	semaine	-	-	-	16,00 €	-
	mois	-	-	-	40,00 €	-
	année PAM	-	-	-	440,00 €	-
	année	-	-	-	400,00 €	-
Résident - Commerçant Gamme réservée aux résidents et commerçants en zone rouge (cf. carte).	semaine	14,00 €	14,00 €	14,00 €	14,00 €	-
	mois	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	-
	trimestre	98,00 €	98,00 €	98,00 €	98,00 €	-
	année PAM	385,00 €	385,00 €	385,00 €	385,00 €	-
	année	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	-
Moto	semaine	14,00 €	14,00 €	14,00 €	14,00 €	-
	mois	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	-
	trimestre	98,00 €	98,00 €	98,00 €	98,00 €	-
	année PAM	385,00 €	385,00 €	385,00 €	385,00 €	-
	trimestre	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €	-
Vélo	semaine	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	-
	mois	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	-
	trimestre	28,00 €	28,00 €	28,00 €	28,00 €	-
	année PAM	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	-
	année	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	-
Divers	réédition de badge	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €

Tarif "année PAM" = abonnement à l'année (12 mois)
payable par prélèvements automatiques mensuels.



PARCS DE STATIONNEMENT
- TARIFS au 1^{er} octobre 2024 -

MANTES-LA-VILLE		PARCS
		Gare de Mantes-la-Jolie Sud
Période payante	jours	7j/7
	heures	24h/24
Périodes gratuites	jours fériés	-
	août	-
	heures	-
TARIFS HORAIRES (€ TTC)		
Temps gratuit		30 min, puis
	00h15	0,40 €
	00h30	0,70 €
	00h45	1,10 €
	01h00	1,40 €
	01h15	1,80 €
	01h30	2,10 €
	01h45	2,50 €
	02h00	2,80 €
	02h15	3,20 €
	02h30	3,50 €
	02h45	3,90 €
	03h00	4,20 €
	03h15	4,60 €
	03h30	4,90 €
	03h45	5,30 €
	04h00	5,60 €
	04h15	6,00 €
	04h30	6,30 €
	04h45	6,70 €
	05h00	7,00 €
	05h15	7,00 €
	05h30	7,00 €

05h45	7,00 €
06h00	7,00 €
06h15	7,00 €
06h30	7,00 €
06h45	7,00 €
07h00	7,00 €
07h15	7,00 €
07h30	7,00 €
07h45	7,00 €
08h00	7,00 €
08h15	7,00 €
08h30	7,00 €
08h45	7,00 €
09h00	7,00 €
09h15	7,00 €
09h30	7,00 €
09h45	7,00 €
10h00	7,00 €
10h15	7,00 €
10h30	7,00 €
10h45	7,00 €
11h00	7,00 €
11h15	7,00 €
11h30	7,00 €
11h45	7,00 €
12h00	7,00 €
12h15-24h00	7,00 €
ticket perdu	7,00 €

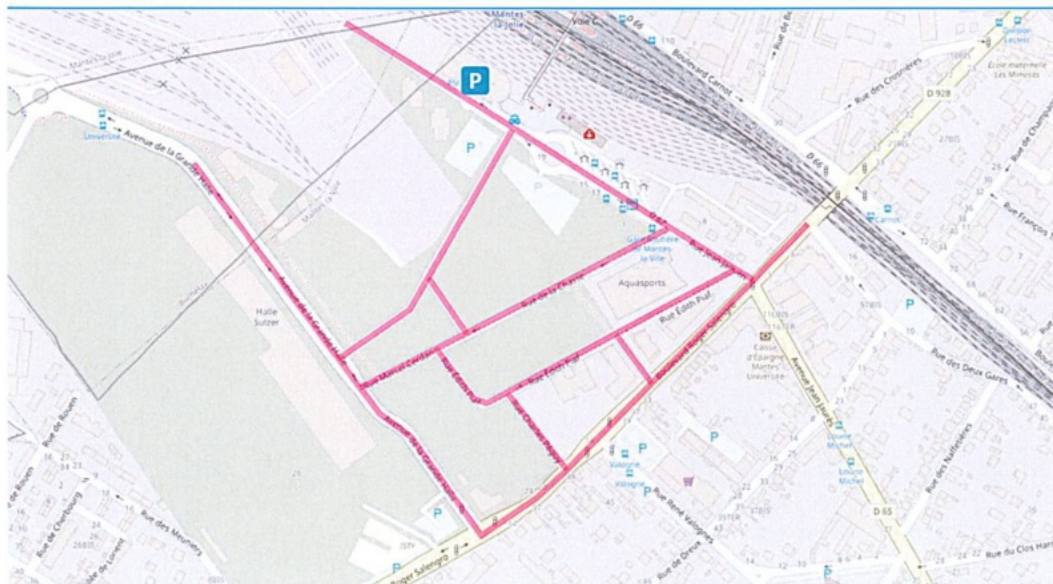
PARCS DE STATIONNEMENT
- TARIFS au 1^{er} octobre 2024 -



MANTES-LA-VILLE		Gare de Mantes-la-Jolie Sud
		Période payante
Périodes gratuites	jours fériés	-
	août	-
	heures	-
FORFAITS ET ABONNEMENTS (€ TTC)		
Tout public 24h/24	semaine	28,00 €
	mois	70,00 €
	trimestre	196,00 €
	année PAM	770,00 €
	année	700,00 €
Navigo 24h/24 Gamme réservée aux titulaires d'un forfait Navigo valide.	semaine	16,00 €
	mois	40,00 €
	année PAM	440,00 €
	année	400,00 €
Résident Gamme réservée aux résidents habitant à proximité du parking (cf. carte jointe).	semaine	14,00 €
	mois	35,00 €
	trimestre	98,00 €
	année PAM	385,00 €
	année	350,00 €
Moto	semaine	14,00 €
	mois	35,00 €
	trimestre	98,00 €
	année PAM	385,00 €
	année	350,00 €
Vélo	semaine	-
	mois	-
	trimestre	-
	année PAM	-
	année	-
Divers	réédition de badge	15,00 €

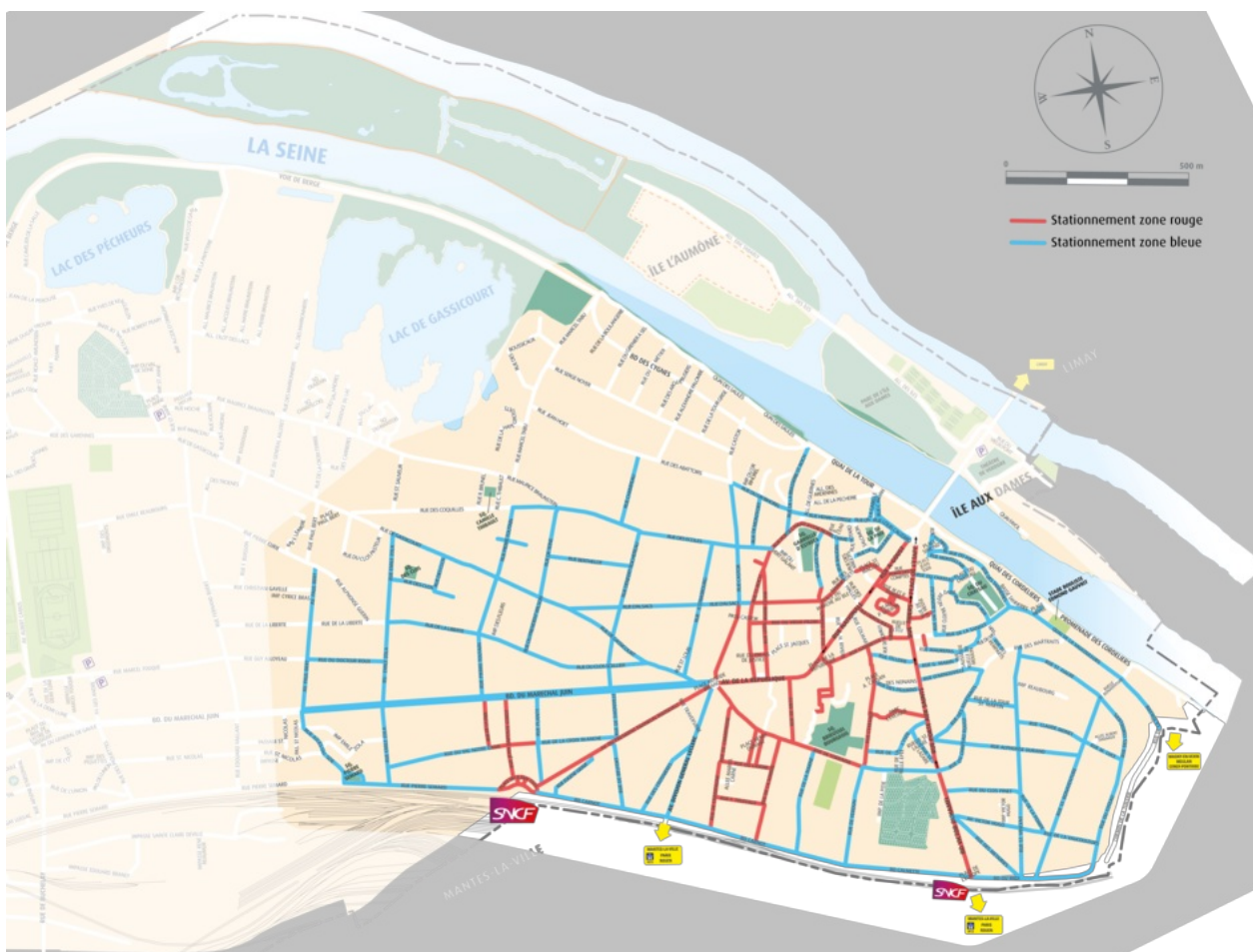
Tarif "année PAM" = abonnement à l'année (12 mois)
payable par prélèvements automatiques mensuels.

Gare de Mantes-la-Jolie Sud



Voies éligibles au
tarif « Résident »

Bons plans ! Abonnement résident ou entreprise



ABONNEMENT RÉSIDENT

Vous habitez dans les zones rouges et bleues ?

Cette vignette vous offre la possibilité de stationner sur les places situées en zone bleue.

Depuis le **3 janvier 2023**, son tarif est revu à la baisse.

Elle est dorénavant facturée au prix de **40 €/an, valable de date à date, (contre 60€ précédemment)**.

Disponible à la Maison du Stationnement située 13 bis, Place Marché au Blé.

Du Mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30

S'inscrire et déclarer son véhicule :

<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login> (<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login>)

PIÈCES À FOURNIR

- › Dernière taxe d'habitation
- › Bail locatif pour les nouveaux arrivants

ou

- › Attestation notariée de propriété

et

- › Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe)
- › Carte grise de chacun des véhicules concernés à l'adresse du domicile
- › Véhicule de société : attestation de mise à disposition du véhicule



A compter du 22 mars, la vignette sur les abonnements résidentiels et professionnels 'es
Les habitants sont invités à venir à la Maison du Stationnement pour souscrire ou mettre
La démarche peut également être réalisée directement en ligne via la plateforme dédiée
[habitants.com/%2F&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Cf04d4f845ad545c1add608db2a1c4311%](https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/%2F&data=05%7C01%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Cf04d4f845ad545c1add608db2a1c4311%)

ABONNEMENT ENTREPRISE

Vous êtes salarié dans une entreprise située en zone rouge ou bleue ? Cet abonnement, à la charge de votre employeur, permet à tous les salariés de stationner librement sur les places situées en zone bleue contre un forfait annuel de **300 €**, **valable de date à date**.

Disponible à la Maison du Stationnement située 13 bis, Place Marché au Blé.

Du Mardi au samedi de 9h30 à 13h puis de 14h à 17h30

S'inscrire et déclarer son véhicule :

<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login> (<https://mantes-la-jolie.e-habitants.com/login>)

PIÈCES À FOURNIR

- › Extrait Kbis, taxe professionnelle ou déclaration de création d'association délivrée par la Sous-préfecture
- › Attestation de l'employeur précisant la liste des salariés de l'entreprise, association ou administration bénéficiaires de l'abonnement
- › Carte grise de chacun des véhicules concernés
- › Véhicule de société : attestation de mise à disposition du véhicule
- › Employeur particulier : preuve d'emploi du salarié concerné (contrat de travail, CESU, ... etc)

Forfait post-stationnement

Depuis le **1^{er} janvier 2022**, les automobilistes dépassant le temps maximum autorisé sur une place de stationnement en **zone rouge** ou **bleue** doivent s'acquitter d'un forfait post-stationnement (FPS) : **35 €**

Ces mêmes règles s'appliquent pour les défauts de paiement de stationnement.

VOUS SOUHAITEZ CONTESTER VOTRE FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS) ?

Vous pouvez dans un premier temps, commencer votre démarche :

➤ **Par voie électronique :**

Ci-dessous le lien vers la plateforme sur laquelle peuvent être déposés les RAPO (Recours Administratif Préalable Obligatoire), pour les personnes ayant reçu un FPS et souhaitant contester :

<https://rapo-manteslajolie-stationnement.fr/>

<https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Frapo-manteslajolie-stationnement.fr%2F&data=05%7C02%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Cae9e2d2b777c4d27eb9108dd5bc8f852%7C97ab2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C638767640897371647%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJFbXB0eU1hcGkiOnRydWUsIlYiOiilwLjAuMDAwMCIslIAiOiJXaW4zMilslkFOljoiTWFpbCIsIlldUljoyf0%3D%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=%2F5qxGdxqlzeRL4fivTEngZt11EH0Kxc9lIjmYXf0mj0%3D&reserved=0>

➤ **Par voie postale :**

Ci-dessous l'adresse postale du cabinet d'avocat, à laquelle doivent être envoyés les RAPO au format papier le cas échéant : **Physis Avocats - 222 boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS**

Puis dans un second temps :

Au-delà des RAPO, vous pouvez contester votre FPS en saisissant le Tribunal du Stationnement Payant (TSP).

Attention pour les contraventions pour : stationnement gênant, très gênant, dangereux, abusif, vous devez

saisir l'officier du ministère public (<https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.service-public.fr%2Fparticuliers%2Fvosdroits%2FF34212&data=05%7C02%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Cae9e2d2b777c4d27eb9108dd5bc8f852%7C97ab2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C638767640897391027%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJFbXB0eU1hcGkiOnRydWUsIlYiOiilwLjAuMDAwMCIslIAiOiJXaW4zMilslkFOljoiTWFpbCIsIlldUljoyf0%3D%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=i8tY8rAPhPiOyE9TnZlylzzxMo1jiJIRi3NTmrfe6aM%3D&reserved=0>)

public.fr (<https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.service-public.fr%2Fparticuliers%2Fvosdroits%2FF34212&data=05%7C02%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Cae9e2d2b777c4d27eb9108dd5bc8f852%7C97ab2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C638767640897391027%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJFbXB0eU1hcGkiOnRydWUsIlYiOiilwLjAuMDAwMCIslIAiOiJXaW4zMilslkFOljoiTWFpbCIsIlldUljoyf0%3D%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=i8tY8rAPhPiOyE9TnZlylzzxMo1jiJIRi3NTmrfe6aM%3D&reserved=0>)

public.fr (<https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fwww.service-public.fr%2Fparticuliers%2Fvosdroits%2FF34212&data=05%7C02%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Cae9e2d2b777c4d27eb9108dd5bc8f852%7C97ab2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C638767640897391027%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJFbXB0eU1hcGkiOnRydWUsIlYiOiilwLjAuMDAwMCIslIAiOiJXaW4zMilslkFOljoiTWFpbCIsIlldUljoyf0%3D%3D%7C0%7C%7C%7C&sdata=i8tY8rAPhPiOyE9TnZlylzzxMo1jiJIRi3NTmrfe6aM%3D&reserved=0>)

Pour contester votre FPS :

- vous devez d'abord **saisir, dans un délai d'un mois, la commune ou la société** à laquelle a été confiée la surveillance du stationnement,
- puis, si elle refuse d'annuler votre FPS ou pas entièrement, ou qu'elle ne vous répond pas, vous pouvez déposer **un recours devant le tribunal du stationnement payant** tribunal-stationnement-payant.fr (<https://tribunal-stationnement-payant.fr/>)
- Si vous avez reçu un **FPS majoré**, car vous n'avez pas payé votre FPS à temps, vous pouvez saisir le Tribunal du Stationnement Payant directement sans contacter la commune ou la société concernée.

[Ce site internet vous accompagne dans vos démarches](#)

<https://fra01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Ftribunal-stationnement->

[payant.fr%2Fvos-demarches%2Fje-suis-un-](#)

[particulier&data=05%7C02%7CNPONSAR%40manteslajolie.fr%7Cae9e2d2b777c4d27eb9108dd5bc8f852%7C97a](#)

[b2615895b407e9f8f76e38f03946a%7C0%7C0%7C638767640897406184%7CUnknown%7CTWFpbGZsb3d8eyJFbX](#)

[B0eU1hcGkiOnRydWUsIIYiOilwLjAuMDAwMCIsIIAiOiJXaW4zMilslkFOljoiTWFpbClldUljoyf0%3D%3D%7C0%7C%7](#)

[C%7C&sdata=vCDYhbI7A0642sbt0E1060P2tyVYjA1yxnFjRlrOulc%3D&reserved=0">C%7C&sdata=vCDYhbI7A0642sbt0E1060P2tyVYjA1yxnFjRlrOulc%3D&reserved=0](#)

pour déposer votre recours par internet ou par voie postale et suivre son avancement.